

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

**Sont présents :** MM. CRIONAY Timothée, DURILLON Gérard, FESSY André, CHARTIER Jacqueline, LAFAURIE Nathalie, GONIN Bertrand, GIRARD Gabriel, VEILLARD Patricia, AUTUSSE Lionel, COGNET François, TOURNUS Delphine, DURET Michel.

**Absents excusés :** BROSETTE Maryline, POULARD Denis

**Ayant donné procuration :** BROSETTE Maryline (à GIRARD Gabriel), POULARD Denis (à TOURNUS Delphine)

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. FESSY André est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 février 2024

Date d'affichage : 29 février 2024

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de membres présents :	12
Nombre de votants :	14
Quorum :	08

### **Ordre du jour de la séance**

- 1- Approbation du Compte Financier Unique 2023 budget communal
- 2- Approbation du Compte Financier Unique 2023 budget assainissement
- 3- Débat d'Orientations Budgétaires 2024
- 4- Renouvellement de la demande de dérogation pour bénéficier de l'organisation du temps scolaire à 4 jours
- 5- Antenne relais de téléphonie
- 6- Demande de subvention BMX Amplepuis
- 7- Demande de commerce ambulant kebab
- 8- Demande d'emplacement marché affuteur rémouler
- 9- Demande utilisation parking salle des sports AG Compétition
- 10- Questions diverses

### **Approbation du Compte Financier Unique 2023 de la commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°101023\_001 du 10 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le Compte Financier Unique de la commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux et contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

<b>BUDGET COMMUNAL</b>				
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	598 641,86	940 880,00	1 539 521,86
	Recettes réalisées	366 356,71	1 046 901,40	1 413 258,11
	Restes à réaliser	103 716,00	0,00	103 716,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	588 023,44	940 880,00	1 528 903,44
	Dépenses réalisées	262 316,30	836 565,27	1 098 881,57
	Reste à réaliser	117 765,00	0,00	117 765,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	104 040,41	210 336,13	314 376,54
Résultats antérieurs reportés		-10 618,42	0,00	-10 618,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		93 421,99	210 336,13	303 758,12
Différence entre les restes à réaliser		-14 049,00	0,00	-14 049,00
Résultat cumulé		79 372,99	210 336,13	289 709,12

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>				
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	78 932,90	63 496,92	142 429,82
	Recettes réalisées	29 548,58	55 233,29	84 781,87
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	195 671,00	99 078,00	294 749,00
	Dépenses réalisées	12 768,63	79 200,68	91 969,31
	Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	16 779,95	-23 967,39	-7 187,44
Résultats antérieurs reportés		116 738,10	35 581,08	152 319,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		133 518,05	11 613,69	145 131,74
Différence entre les restes à réaliser		0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		133 518,05	11 613,69	145 131,74

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 de la commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

M. le Maire présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires 2024, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

#### **Renouvellement de la demande de dérogation pour bénéficier de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses article D.521-10 et D.521-14,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération n°25052021\_001 du 25 mai 2021 proposant l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine pour l'école publique de Saint-Victor-sur-Rhins,

Vu la lettre de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire en date du 13 décembre 2023, informant sur la possibilité de renouveler la demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire de 4 jours par semaine, Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 15 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de demander le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire comme suit :

- Jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi
- Horaires : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

#### **Antenne relais de téléphonie et d'audiovisuel**

TDF souhaiterait installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur le fond du parking de la salle des sports, sur une surface d'environ 160 m<sup>2</sup>. La participation pour la commune pourrait être de 3000 € / an.

Le conseil municipal doit donner un accord de principe pour les études de faisabilité et les démarches administratives pour l'exploitation du site.

Le conseil municipal émet des réserves et donne un accord de principe uniquement pour les études. Il demande à revoir la surface et le coût de la participation.

#### **Demande de subvention du Club de BMX Val de Reins Cycliste**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du club de BMX Val de Reins Cycliste, pour permettre à un de ses pilotes, Alessio TOURNUS, domicilié à Saint-Victor-sur-Rhins, de participer à toutes les courses.

Ce jeune pilote évolue depuis cette saison sur le circuit national et va participer au Championnat du Monde en mai qui se dérouleront à Rock Hill aux Etats-Unis et également au Championnat d'Europe à Vérone, en Italie.

Ces déplacements engendrent des frais importants. Le budget prévisionnel s'élève à 4 000,00 € (quatre-mille euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Alloue une subvention de 500 € au Club de BMX Val de Reins Cycliste.
- Dit que ce montant sera inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2024.

#### **Demande de commerce ambulant kebab**

M. OZBIDAK, gérant de food truck, habitant de Thizy-les-Bourgs, recherche un emplacement pour son commerce ambulant, de vente de kebab et tacos.

Les commerçants de St Victor sur Rhins n'y voient pas d'inconvénient si le jour retenu est un jour sans restauration.

Le conseil municipal donne son accord pour un emplacement. Une convention sera établie pour préciser les conditions.

#### **Demande d'emplacement marché affuteur rémouleur**

L'affuteur du Forez souhaiterait un emplacement sur le marché pour venir une fois tous les deux mois (le deuxième jeudi).

Le conseil municipal accepte cette demande.

#### **Demande utilisation parking salle des sports d'AG Compétition**

L'association AG Compétition sollicite l'utilisation du parking de la salle des sports et des sanitaires pour un rassemblement de vieilles voitures le dimanche 28 avril 2024. Le conseil municipal donne son accord.

## Questions diverses

### **Monsieur le Maire informe le conseil :**

Le prix du m<sup>3</sup> de l'assainissement sera à revoir au moment du vote du budget.

L'obligation de tri sur l'espace public devra être appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Selon les solutions choisies par la commune au niveau du mobilier de tri, la CoPLER peut accompagner pour le dépôt des candidatures à l'appel à projets. Le conseil municipal donne son accord pour l'accompagnement de la CoPLER.

Plusieurs cambriolages ou tentatives de cambriolages ont eu lieu ce week-end. M. le Maire demande à tous d'être vigilants, de relever les plaques d'immatriculation des véhicules suspects et d'avertir au plus vite la Gendarmerie. Un message sera diffusé sur le prochain écho du Rhins, sur la page Facebook et sur Panneau Pocket.

**André FESSY** fait le point sur les travaux réalisés : taille des arbres par l'entreprise BOUCAUD (les employés communaux ont effectué le broyage des branches) ; curage des fossés. Un devis est attendu pour planter 3 chênes sur le parking de la nouvelle salle des fêtes, ainsi qu'une haie d'arbustes à fleurs. Il rappelle que ceux qui ont pris du bois de coupe et ne l'ont pas encore payé doivent le faire sans tarder. Il se rendra à la porte ouverte de Kit Forêt pour voir les nouveautés.

**Bertrand GONIN** demande à revoir les tarifs de la location de la salle des 3 chênes pour les associations locales. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

Il informe que les classes en 9 vont organiser le bal populaire du vendredi soir de la fête des classes en 4. Il demande l'autorisation de la commune. Le conseil municipal souhaite que toutes les normes de sécurité soient mises en place ; des précisions seront apportées pour le bon déroulement de cette manifestation.

**Michel DURET** s'est rendu avec François COGNET à une formation de l'application REMOCRA, relative à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie.

**Patricia VEILLARD** demande à fixer la réunion de préparation du prochain écho du Rhins, sans tarder. La réunion est fixée mardi 5 mars 2024 à 18h en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

**Le Maire,**

**Timothée CRIONAY**

**Le secrétaire,**

**André FESSY**